

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

DEGREVEMENTS D'IMPOTS DIRECTS

Pertes de récoltes causées par la sécheresse 2019

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont informés que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties au titre des pertes de récoltes 2019, indiquant le montant du dégrèvement octroyé, peuvent être consultées auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse.

Contacts :

Courrier : DDFIP de la Creuse 2, Bd Saint-Pardoux
BP149 23 011 GUERET Cedex

Courriel :

ddfip23.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

A Saint-Silvain-Bellégarde Le 16 décembre 2019

Le Maire,

Alain BOUTADOUX

